



Conseil de Formation continue
des centres PMS Libres

☞ : 75.19 CFPL

APPEL d'OFFRE
Centres PMS Libres
FORMATION CONTINUEE
Module « Réseau » et « En Centre PMS »

Session 2019-2020

Critères pris en compte dans le choix des modules de formation au bénéfice des équipes PMS

Le CFPL déterminera seul les modules retenus pour son programme, tel qu'avalisé par la CoPi et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur base des critères repris ci-dessous. Les décisions du Conseil d'administration du CFPL ne sont conditionnées à aucune justification de celles-ci auprès des proposant. Toute information manquante nécessaire à préciser une offre peut faire l'objet d'un complément d'information et/ou d'une rencontre des proposant dans le cadre du mandat du Conseil scientifique (COF).

L'ordre de présentation de ces critères ne reflète aucun classement hiérarchique par ordre d'importance.

1. La compétence de l'intervenant par rapport au contenu du module.
2. L'activité professionnelle du formateur en lien avec le contenu proposé.
3. La capacité d'animation au bénéfice d'adultes, singulièrement des professionnels des Centres PMS (background).
4. La bonne connaissance de l'exercice du « Métier PMS », de l'institution dans ses rapports avec les établissements scolaires, des spécificités du réseau dans lequel Centres PMS et établissements scolaires s'inscrivent.
5. La qualité et la cohérence des contenus en fonction de l'appel d'offre.
6. Le coût global de la formation.
7. La capacité à développer une approche méthodologique dynamique qui soutienne les contenus et rencontre les attentes des participants.
